

L'écho des élus



Compte rendu CSE DU 23/10/2025

Présents

Mme Natascha LEONARD Directrice Générale

Mme Charlène PINEAU Directrice des Ressources Humaines présidente

Membres Titulaires CSE :

1^{er} collège : David MORETTO (CGT), Amélie PORTE (CGT), Franck LEMAY (CGT), Stéphanie DECROUX (CGT)

2^e collège : Andéol LHUILLIER (CGT)

3^e collège : Didier OLIOSO (CFDT)

Membres suppléants CSE :

1^{er} collège : Chrystelle BONNET (CGT),

2^e collège : Thibault POTARD (CGT), Isabelle CHARIGNON (CGT)



L'écho des élus

Questions CSE du 23.10.2025

Le CSE annonce en préambule de séance qu'il souhaite mener une enquête sur les accidents de travail qui se sont produits le 13 octobre à l'IME l'Envol.

Validation des PV : 03 avril 2024 – 17 juillet 2025 - 11 septembre 2025

L'approbation du procès-verbal de la réunion du 3 avril 2024 est reportée à l'unanimité (9 voix favorables, 0 voix défavorable, 0 abstention).

Le procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité (9 voix favorables, 0 voix défavorable, 0 abstention).

Le procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité (9 voix favorables, 0 voix défavorable, 0 abstention).

Entrées – Sorties

Le CSE s'étonne que le départ de Mme L ne soit pas mentionné dans les sorties du mois de septembre.

La Direction explique que sa sortie a été mal référencée sur le logiciel de paie. Elle sera reportée dans les chiffres du mois d'octobre.

Information de la DG :

EPRD¹ 2025

La Direction annonce que l'EPRD 2025 a été validé dans sa deuxième version. L'association n'a pas reçu d'injonctions des autorités. Toutefois, le Conseil Départemental réduit ses subventions. L'Association doit diminuer ses charges pour se financer. Elle sera obligée de demander une participation des familles d'usagers, par exemple, le transport du SAJ sera 100% à leur charge et elles participeront aux déplacements de l'ESAT. En parallèle, l'association actualise le PPI2 2027 pour la réalisation de l'EPRD 2026.

Le CSE marque sa désapprobation face à la politique du Conseil Départemental qui annonce dans les médias vouloir faire du handicap « *la grande cause départementale de l'année* » et qui dans le même temps procède à une politique d'austérité sur le sujet. Le CSE demande que les adhérents de l'Association s'emparent de cette question et fassent pression sur le politique pour ne plus subir les décisions iniques des financeurs.

Reprise Julie VITORIO sur le secteur travail

La Direction indique que Mme VITORIO, qui est rattachée au Siège, interviendra à 50% sur le Pôle travail pour accompagner les établissements sur les OH³ et les formations. À ce titre, elle

¹ Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses

² Plan Pluriannuel d'Investissement

³ Ouvriers en situation de Handicap

L'écho des élus



fera le lien entre les différentes actions que mènent les coordinateurs de secteur et les assistantes sociales.

Le CSE s'enquiert de son rattachement et de l'organisation de sa rémunération.

La Direction explique que son Employeur reste le Siège. Il assurera sa rémunération. Toutefois, ses missions dans les établissements seront reportées sur leur budget au prorata du nombre d'OH accueillis.

Présentation de la RSE

La Direction indique qu'elle invitera Mme ROCHE à présenter les conclusions de son diagnostic RSE⁴ et les plans d'actions en cours à la séance du CSE du 20 novembre.

Présentation de M. Pierre-Gilles COLLIN, Directeur Administratif et Financier

Le Directeur Administratif et Financier indique qu'il a pris ses fonctions dans l'Adapei 07 le 16 septembre 2025. Il avait conscience des difficultés de l'Association en prenant sa fonction. Il compte mettre à profit son expérience pour les résoudre.

La Direction ajoute que la situation globale de l'Adapei 07 sera présentée au Conseil d'Administration d'octobre. Elle sera présentée aux élus à la prochaine séance du CSE.

Présentation de M. Philippe SOUTEYRAT, Directeur de l'E.A.A⁵ (en visioconférence)

Le Directeur de l'E.A.A indique qu'il a pris ses fonctions le 29 septembre 2025 après avoir tenu des postes de directions dans la grande distribution. Il est ravi de rejoindre l'E.A.A et de mettre ses compétences au profit du développement de ses salariés. L'E.A.A dispose d'une très belle image de marque auprès de ses clients et réalise un travail de qualité. Parmi les projets de l'E.A.A, il souhaite notamment développer le partenariat avec Louis Vuitton et les entreprises du secteur.

Info-consultation sur le gel d'0.5 ETP⁶ sur le SAJ les Babelous

La Direction rappelle qu'elle a décidé de geler 0,5 ETP au SAJ les Babelous du fait du déficit de l'établissement. Le Conseil Départemental a décidé de réduire le taux d'occupation contractuel de l'établissement et ses financements, ce qui justifie d'autant plus ce gel. Selon le nouvel agrément et le gel, le SAJ les Babelous passera de quatre salariés pour 17 résidents à trois salariés pour 15 résidents.

Le CSE souligne que ces réductions dégraderont les conditions de travail des salariés et les conditions de prise en charge puisque les profils des usagers évoluent. Ils deviennent de plus en plus difficiles à accompagner. Dans ce contexte, le CSE ne peut pas remettre un avis favorable au gel.

⁴ Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

⁵ Entreprise Adaptée d'Annonay

⁶ Equivalent Temps Plein



L'écho des élus

La Direction explique que l'établissement mettra en place des groupes homogènes d'usagers pour assurer la sécurité des salariés. Les familles des usagers seront amenées à les prendre en charge les journées où ils ne pourront pas être reçus dans le SAJ les Babelous.

Le CSE demande à reporter son avis lors de la prochaine séance du CSE.

QUESTIONS GENERALES

Pouvons-nous connaitre l'avancée de la réorganisation des ETP de l'équipe technique, prévue pour septembre, ainsi que l'attribution des congés trimestriels ?

La Direction informe qu'aucune modification n'est actée à date ni envisagée.

Quelle est la règle sur la reprise d'ancienneté professionnelle pour les salariés embauchés en CDD et CDI ?

La Direction explique que l'ancienneté professionnelle est reprise à 100% pour les salariés recrutés qui occupaient un poste équivalent à leur nouveau poste et qui ne changent pas de branche d'activité. Elle est reprise aux deux tiers dans les autres cas. Cette règle s'applique aux CDI comme aux CDD.

Pouvez-vous nous confirmer que le service RH respecte le secret de la correspondance en ne divulguant pas les échanges mails avec les élus CSE ?

Le CSE indique qu'un mail qu'une élue a adressé au service RH a été transmis à sa Direction et a figuré dans un mail envoyé aux salariés de l'ESAT. L'élue posait une question sur les heures de récupération. Cette question n'avait pas vocation à être diffusée.

La Direction explique que la DRH a transmis la question et sa réponse à la Direction puisqu'elles restaient dans un ordre purement juridique. La DRH est tenue à partager ses réponses aux directions d'établissement dans ce cadre. Toutefois, la question de l'élue ne devait pas être transmise aux salariés. La DRH s'engage à être plus vigilante pour les prochaines communications.

Quelle sera la politique de l'Adapei sur la gestion des heures supplémentaires et complémentaires pour cette fin d'année ?

La Direction explique que les compteurs d'heures devront être à zéro l'année prochaine. Les salariés doivent donc récupérer au maximum leurs heures supplémentaires ou complémentaires. Le cas échéant, les heures non récupérées seront rémunérées.

Le CSE signale que les salariés de la blanchisserie et de la cuisine de l'ESAT ont un pic d'activité en période estivale. Ce point est acté dans l'organisation de l'établissement, mais il n'est pas pris en compte dans l'annualisation des heures de ces salariés.

La Direction répond que les services RH travailleront avec la Direction de l'ESAT pour anticiper ces pics d'activités.

L'écho des élus



Comment expliquez-vous l'accumulation d'heures supplémentaires de certains salariés de l'ADAPEI 07 ?

Le CSE alerte la Direction sur l'augmentation de la charge de travail à la blanchisserie et à la cuisine de l'ESAT.

La Direction a entendu l'alerte.

Comment permettre à ces salariés de récupérer leurs heures sans dégrader les conditions de travail des autres salariés ?

Le CSE signale que les salariés de l'ESAT l'Avenir sont contraints de prendre leurs heures de récupération puisque leurs compteurs d'heures sont trop élevés. Cette situation dégrade les conditions de travail de leurs collègues.

La Direction indique que les fermetures du mois de décembre permettront aux agents de la cuisine de l'ESAT de régulariser leurs heures. Un salarié a été recruté à la blanchisserie pour renforcer l'équipe. La Direction pourra recourir à des CDD de surcroît d'activité si nécessaire. Elle pourra aussi fermer des ateliers.

La direction indique que cette situation n'est pas normale. Les compteurs d'heures devraient être mieux gérés par les établissements.

La deuxième version de l'EPRD a -t-elle été acceptée par les financeurs ? Quelles sont les différences avec la première version ?

Ce point a été abordé précédemment.

Pouvez-vous nous partager le contenu de la rencontre du 22 -09-2025 avec l'ARS et le CD concernant la transformation de l'offre du foyer d'hébergement et de Antraigues ?

La Direction indique que le Conseil Départemental a demandé de réduire la charge du Département dans l'offre de l'Adapei. L'ARS n'était pas présente à la réunion. Elle est d'accord pour attribuer à l'Adapei 07 les 10 places fléchées sur le Département pour l'extension de l'EAM. Cependant, le Conseil départemental refuse que de nouvelles places soient ouvertes.

Suite à la réunion institutionnelle du 16-09-2025, les salariés ont été informé officiellement de la situation financière catastrophique de l'ADAPEI 07. Il a été annoncé que des efforts devront être faits dans les établissement accueillant du public. Comment se concrétisent ces efforts qui seront demandés ? Pourquoi seuls les établissements accueillant du public seront concernés ?

La Direction indique que tous les établissements participent aux efforts financiers, y compris le Siège, qui a réduit ses dépenses et gelé un poste. Les efforts s'inscrivent dans le cadre du PRE (plan de retour à l'équilibre) 2025-2027. À titre d'exemple, la Direction développe les appels d'offres sur les contrats des établissements pour réduire les coûts.

Le CSE demande si l'Adapei 07 est dans une situation d'austérité.

L'écho des élus



La Direction infirme le point. De fait, elle continue à investir et à recruter. Néanmoins, la situation demeure critique. L'Adapei 07 doit continuer ses efforts pour redresser la situation.

Les salariés sont très inquiets de la situation économique de l'ADAPEI07. Pouvez-vous garantir un maintien des emplois et le versement des salaires ?

La Direction répond que les salaires et les emplois sont garantis. Elle n'envisage les suppressions de postes qu'en cas de départ de salariés.

Quel est l'avenir des établissements déficitaires depuis des années ?

La Direction explique que le CPOM⁷ arrive à échéance en 2027. L'Adapei 07 devra statuer sur l'avenir des établissements en difficulté à cette échéance. Ils pourraient fermer. De même, leurs autorisations pourraient être transférées à d'autres organismes gestionnaires. Le PRE a été fixé jusqu'en 2027 pour prévenir cette échéance.

Le développement du télétravail a-t-il permis de réduire le nombre de véhicules de fonction ?

La Direction répond par la négative puisque les véhicules de fonction sont personnalisés. Elle explique aussi que les véhicules de fonction sont pris en partie en charge par les collaborateurs qui en disposent.

Pouvez-vous nous transmettre les comptes de résultat 2024 par établissements/services ?

La Direction transmettra l'analyse des comptes de résultat 2024 par établissement aux élus.

En prévision de l'analyse des DUERP, pouvez-vous nous confirmer que les préconisations suite à l'expertise sur la politique sociale ont été mises en place (harmonisation de la méthodologie pour tous les établissements, amélioration de la forme, simplification de l'outil) ?

La Direction indique que les DUERP de l'Adapei 07 sont conformes au cadre légal. Elle ne modifiera donc pas leur méthodologie de réalisation.

Est-ce que les salariés peuvent transmettre leur demande de congés à poser sur leur CET ?

La Direction annonce que la campagne d'alimentation du CET sera ouverte en décembre.

⁷ Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

L'écho des élus



SECTEUR HABITAT

Lors de l'AG, il a été signifié le secteur habitat avait signé 544 CDD en 2024. Combien de journées d'absence de salariés et de journées de remplacement le secteur habitat a-t-il enregistré ?

La Direction indique que le taux de remplacement s'est élevé en 2024 à 37% sur l'EAM, à 60% sur le Foyer de vie, à 93% sur le Foyer d'hébergement et à 60% pour le SAJ.

SECTEUR TRAVAIL

Pouvez-vous rappeler qui assure les fonctions de management auprès des ouvriers de l'EAA ?

La Direction rappelle les fonctions de management de l'EAA sont assurées par son Directeur. Les chefs d'équipes, les chefs d'activités et les responsables d'activité peuvent le seconder dans ce cadre.

Quelles sont les missions d'accompagnement de l'EAA ? Qui assurent ces missions ?

La Direction répond que les missions d'accompagnement de l'EAA sont assurées par M. SOUTEYRAT et ses responsables d'activités.

Pour l'APP, les professionnels des différents ateliers ont été séparés de leurs collègues partageant les mêmes problématiques. Est-ce pour des raisons de continuité des services ou d'enrichissement de la pratique professionnelle ?

La Direction répond que les APP ont été constitués de manière à pouvoir à la fois croiser les expériences professionnelles des salariés et assurer la continuité du service.

SECTEUR ENFANCE

Depuis le mois de juillet et dans le projet d'harmonisation des temps de travail des IME, les professionnels terminent à 18h au lieu de 17h45 tous les jeudis. Comment est comptabilisé ce quart d'heure hebdomadaire pour les professionnels en CDI à temps partiel ?

Le CSE signale que depuis le passage à l'annualisation, certains salariés à temps partiel de l'IME se retrouvent à effectuer un quart de plus par semaine.

La Direction répond que ces quarts d'heure leur sont comptés en heures complémentaires. Ils devraient normalement être intégrés à leur temps de travail. La DRH fera donc le point sur cette situation.

L'écho des élus



Où en est le recrutement du poste de psychologue à l'IME l'Envol ? l'absence de professionnel appauvri la prise en charge des usagers.

La Direction indique que le poste de psychologue de l'IME l'Envol est toujours vacant.

Avez-vous une date à communiquer aux professionnels de l'IME l'Envol pour la reprise des APP ?

La Direction indique qu'elle a identifié un nouvel intervenant qui pourrait prendre en charge les APP de l'IME Envol à partir de janvier 2026.

Quelles sont les conclusions de l'entretien pour le poste « papillon » ?

La Direction annonce que deux postes « papillons » ont été créés pour le secteur nord et le secteur sud. Ils seront ouverts à partir de 2026.

QUESTIONS CADRES

Pourquoi le compte rendu complet, conforme à l'enregistrement de la réunion extraordinaire du CSE du 3 avril 2024 n'est-il toujours pas validé ?

Ce dernier, à l'ordre du jour de la réunion plénière du 17 juillet 2025 a été, à la demande de la présidence, reporté à la réunion du CSE de septembre 2025. Or ce dernier n'était pas à l'ordre du jour de la réunion plénière du 11 septembre 2025.

Nous rappelons que la validation d'un compte rendu par l'ensemble des membres CSE, en procès-verbal doit respecter certaines règles. Nous constatons donc que concernant la validation de ce compte rendu les règles n'ont pas été respectées.

Nous attendons des explications concernant ce sujet.

La Direction indique que le procès-verbal de la réunion du 3 avril 2024 n'a pas pu être validé puisqu'il était incomplet. Il a été repris avec la DRH et peut désormais être validé.

Le CSE explique qu'il souhaite reporter son approbation puisque l'enregistrement de la réunion transmis au prestataire est tronqué de dix minutes. La Secrétaire dispose néanmoins d'une version complète. Le procès-verbal pourra donc être complété.

La Direction répond qu'elle sollicitera M. PAYET pour identifier la cause de la coupure.

Le report de l'approbation du procès-verbal de la réunion du 3 avril est approuvé à l'unanimité (9 voix favorables, 0 voix défavorable, 0 abstention).

L'écho des élus



QUESTIONS DIVERSES

Le CSE demande si l'accord préretraite de l'Association est obligatoire.

La Direction répond qu'il n'a pas de caractère obligatoire.

Le CSE demande l'autorisation d'utiliser le logo de l'Adapei sur les cartes de prestations qu'il transmettra aux salariés.

La Direction accepte que le CSE utilise le logo de l'Adapei.

Les élus CSE